

Mesures complémentaires

Décharges de direction maintenues à titre provisoire pour l'année scolaire 2019-2020 :

- Gagny : 0,75 au lieu de 0,50 à l'école élémentaire Emile Côte
- Saint-Ouen-sur-Seine : 1 au lieu de 0,67 à l'école maternelle Emile Zola